



**PREAVIS N°31/2024**

**de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au financement de l' étude  
de réfection des chemins AF, 2ème étape**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**PRÉAMBULE**

Pour faire suite au préavis N° 08/2022 concernant la réfection des chemins AF, la Municipalité a demandé au bureau RWB une offre de prestation pour l'étape 2 de ce projet, en vue de continuer l'amélioration structurelle de ses dessertes en zone agricole. Dans ce cadre, les chemins existants doivent être adaptés et élargis suivant les besoins.

L'offre établie a pour objet la constitution d'un dossier de consultation des chemins à réfectionner sur l'ensemble du territoire de la commune de Roche. Elle comprend la définition du projet de construction et l'avant-projet.

**OBJET DU PRÉAVIS**

Le présent préavis sollicite un crédit d'étude de CHF 56'797.40 pour le financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2ème étape.

**DETAILS DU PROJET : PERIMETRE CONCERNE**

Le périmètre de l'étude prend en compte les chemins existants revêtus des diverses zones agricoles situées sur l'ensemble du territoire de la commune de Roche.

Les chemins concernés par la 2ème étape sont les chemins 105.1, 107D, 108C, 109, 202C, 202D, 202E, 205A, 205B, 205C, 207A, 207B et 304 (plan en annexe). La réhabilitation du pont 1 au trafic agricole sera également étudiée et incluse à cette étape.

Le projet traitera notamment :

- de la reconstruction et de la réfection des chemins de l'étape 2 ;
- de tous les raccordements aux routes communales, chemins, places et habitations ;
- de l'évacuation des eaux de surface provenant des chemins ;
- des réseaux de drainages longeant ou traversant les chemins ;
- d'une manière générale, de l'intégration des chemins dans le paysage ;
- de la réhabilitation du pont 1 ;
- de l'impact d'autres projets en cours ou prévus sur le territoire de la commune.

## COUTS DES TRAVAUX D'ETUDE

Intervenants	MONTANT TTC
<b>Pour le bureau RWB</b>	<b>37'369.30.-</b>
Définition des objectifs	1'232.00.-
Etude préliminaire	3'948.00.-
Avant-projet réfection des chemins	6'052.00.-
Avant-projet réfection des collecteurs de drainage	4'078.00.-
Avant-projet réfection/élargissement pont 1	7'764.00.-
Synthèse des données et rapport final	9'578.00.-
Expertise fédérale avec commune, SAVI et OFAG	2'004.00.-
<b>Sous total brut</b>	<b>34'656.00.-</b>
Moins-value sur tarifs RWB 5 %	-1732.80.-
<b>Sous total net</b>	<b>32'923.20.-</b>
Frais généraux 5 %	1'646.00.-
<b>Total net HT</b>	<b>34'569.20.-</b>
TVA 8.1 %	2'800.10.-
<b>Pour l'entreprise AITV</b>	<b>8'351.15</b>
Inspection télévisée des canalisations	8'132.00.-
Rabais 5%	- 406.60.-
TVA 8.1%	625.75.-
<b>Pour l'entreprise Labco</b>	<b>8'372.35</b>
Carottage, rebouchage, installation pour carottage, déplacement, teneur en HAP, épaisseur des carottes	7'745.00.-
TVA 8.1%	627.35.-

Récapitulatif des frais TTC	MONTANT TTC
<b>Pour le bureau RWB</b>	<b>37'369.30.-</b>
<b>Pour l'entreprise AITV</b>	<b>8'351.15.-</b>
<b>Pour l'entreprise Labco</b>	<b>8'372.35.-</b>
<b>Divers et imprévus 5%</b>	<b>2'704.60.-</b>
<b>Total de l'étude</b>	<b>56'797.40</b>

## CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 31/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'797.40 TTC pour financer l'étude de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape ;
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  3. D'amortir la somme de CHF 56'797.40 en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve - Travaux.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 20 août 2024

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire municipale



A. Tulot



R. Duronio

Annexe : un plan

Délégué de la Municipalité : Eric Portner, municipal